

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 59/2022

**Objet : Affectation des
résultats 2021 - budget
principal et budgets
annexes Terre de Provence**

REPL
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 23 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 23 juin 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juin 2022.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : Éric CHAUVET, JARILLO Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de PLAN ORGON : COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*), BIANCONE Edith (*absente ayant donné pouvoir à MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc*).

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane (*absente ayant donné pouvoir à ONTIVEROS Christian*),

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel (*absent ayant donné pouvoir à CHAUVET Eric*), PONCHON Solange (*absente ayant donné pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), SEISSON Jean-Pierre (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*), REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*).

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette (*absente ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*).

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel (*absent ayant donné pouvoir à CORNILLE Annie*).

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis (*absent ayant donné pouvoir à VALLET Jocelyne*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre, (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à ALIZARD Dominique*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : TROUSSEL Marc.

Pour la Commune de ORGON : YTIER CLARETON Angélique.

Secrétaire de séance : M. ROBERT Daniel

M. le Vice-président en charge des Finances expose que par délibération n° 10/2022, le Conseil Communautaire a approuvé l'affectation et la reprise anticipée des résultats 2021 au budget 2022.

Les résultats d'exécution des comptes administratifs 2021 sont identiques aux résultats

Il convient donc que le conseil communautaire confirme l'affectation provisoire des résultats votée par délibération n°10/2022 du 7 avril 2022.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

APRES EXPOSÉ de M. le Vice-Président délégué aux finances,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021 du budget principal et des budgets annexes,

CONSTATANT que le compte administratif 2021 du budget principal fait apparaître :

un excédent d'investissement de 3 016 414.54 €

un excédent de fonctionnement de 11 356 443.66 €

des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 3 013 634.99 €.

CONSIDERANT l'absence de besoin de financement en investissement en résultant,

AFFECTE à l'unanimité le résultat de fonctionnement de 11 356 443.66 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté) et confirme la reprise au compte R001 de l'excédent d'investissement de 3 016 414.54 €.

CONSTATANT que le compte administratif 2021 du budget annexe Crau Durance Saint-Andiol fait apparaître un excédent de fonctionnement de 865 774.70 €

CONSIDERANT l'absence de besoin de financement en investissement en résultant,

AFFECTE à l'unanimité le résultat de fonctionnement de 865 774.70 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté).

CONSTATANT que le compte administratif 2021 du budget annexe Sagnon fait apparaître un déficit d'investissement de 1 827 365.11 € et l'absence d'excédent de fonctionnement,

CONFIRME la reprise du déficit d'investissement de 1 827 365.11 au compte D001.

CONSTATANT que le compte administratif 2021 du budget annexe Rocade Nord Grands Vignes fait apparaître un excédent d'investissement de 84 000 € et un excédent de fonctionnement de 53 975.01 €,

CONSIDERANT l'absence de besoin de financement en investissement en résultant,

AFFECTE à l'unanimité le résultat de fonctionnement de 53 975.01 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) et confirme la reprise au compte R001 de l'excédent d'investissement de 84 000 €.

CONSTATANT que le compte administratif 2021 du budget annexe Chaffine fait apparaître un excédent d'investissement 224 935.58 € et un excédent de fonctionnement de 157 811.59 €,

CONSIDERANT l'absence de besoin de financement en investissement en résultant,

AFFECTE à l'unanimité le résultat de fonctionnement de 157 811.59 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) et confirme la reprise au compte R001 de l'excédent d'investissement de 224 935.58 €.

CONSTATANT que le compte administratif 2021 du budget annexe Rocade II Palette fait apparaître un déficit d'investissement de 37 639.90 € et l'absence d'excédent de fonctionnement,

CONFIRME la reprise du déficit d'investissement de 37 639.90 au compte D001

CONSTATANT que le compte administratif 2021 du budget annexe Pôle logistique fait apparaître un excédent de fonctionnement de 711 450.36 €

CONSIDERANT l'absence de besoin de financement en investissement en résultant,

AFFECTE à l'unanimité le résultat de fonctionnement de 711 450.36 € au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté).

CONSTATANT que le compte administratif 2021 du budget annexe Cœur de MIN fait apparaître un déficit d'investissement de 248 542.86 € et un déficit de fonctionnement de 1 910.97 €,

CONFIRME la reprise du déficit d'investissement de 248 542.86 € au compte D001 et un déficit de fonctionnement 1 910.97 € au compte D002.

CONSTATANT que le compte administratif 2021 du budget annexe Saint-Roch fait apparaître un déficit d'investissement de 1 130 000 € et l'absence d'excédent de fonctionnement,

CONFIRME la reprise du déficit d'investissement de 1 130 000.00 € au compte D001.

CONSTATANT que le compte administratif 2021 du budget annexe Eau fa

- un déficit d'investissement de 53 310.50 €
- un excédent de fonctionnement de 196 094.32 €,
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 53 390.00 €

CONSIDERANT le besoin de financement en investissement en résultant de 106 700.50 €,

AFFECTE à l'unanimité le résultat de fonctionnement au compte 1068 pour un montant de 106 700.50 € et au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) pour un montant de 89 393.82 € et confirme la reprise au compte D001 du déficit d'investissement reporté de 53 310.50 €.

CONSTATANT que le compte administratif 2021 du budget annexe Assainissement fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 83 978.50 €
- un excédent de fonctionnement de 184 171.40 €,
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 118 810.00 €

CONSIDERANT le besoin de financement en investissement en résultant de 34 831.50 €,

AFFECTE à l'unanimité le résultat de fonctionnement au compte 1068 pour un montant de 34 831.50 € et au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) pour un montant de 149 339.90 € et confirme la reprise au compte D001 du déficit d'investissement reporté de 83 978.50 €.

Membres en exercice : 42
Votants : 39
Votes pour : 39
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 23 juin 2022,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



Envoyé en préfecture le 15/07/2022

Reçu en préfecture le 15/07/2022

Affiché le



ID : 013-200035087-20220623-59_2022-DE